

1998

S.H. No. _____

EN LA COUR SUPRÊME DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTRE: GLENDA DOUCET-BOUDREAU, ALICE BOUDREAU, JOCELYN BOURBEAU, BERNADETTE CORMIER-MARCHAND et YOLANDE LEVERT, en leur nom et au nom de tous les parents de la Nouvelle-Écosse qui sont titulaires du droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité, soit la langue française, dans des établissements d'instruction de langue française financés à même les fonds publics ; et LA FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE INC.,

REQUÉRANTS

ET : Le MINISTRE DE L'ÉDUCATION de la NOUVELLE-ÉCOSSE et Le CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL,

INTIMÉS

AFFIDAVIT D'ALICE BOUDREAU

Patterson Palmer Hunt Murphy
Avocats
Attention: Roger J. A. Bilodeau
Centre Croix Bleue, Bureau 220
C.P. 20100
Moncton NB E1C 9M1
Avocats des requérants
Numéro de notre dossier: 188502

AFFIDAVIT D'ALICE BOUDREAU

Je soussignée, Alice Boudreau, du village de Cap Sainte-Marie, comté de Digby, province de la Nouvelle-Écosse, déclare SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. Je suis une des requérantes dans cette affaire. Je suis également parent de deux enfants, dont une fille (Dawn) qui a poursuivi ses études à l'École secondaire de Clare (ci-après « ESDC ») jusqu'en février 1995 et une autre qui est présentement inscrite à l'ESDC, dans la région de Clare, en Nouvelle-Écosse. De plus, je suis acadienne et je suis un ayant droit au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
2. Bien que ma fille qui est présentement inscrite à l'ESDC recoit une programmation de langue française, le fait demeure que cette école n'est pas une école homogène de langue française mais plutôt une école mixte où l'on retrouve, dans le même édifice :
 - a) une programmation de langue française, offerte par le Conseil scolaire acadien provincial (ci-après « CSAP »);
 - b) une programmation mixte dans le cadre duquel certains cours sont enseignés en français et d'autres cours sont enseignés en anglais, également offerte par le CSAP;
 - c) une programmation entièrement de langue anglaise, offerte par le Southwest Regional School Board (ci-après « SWRSB »);
 - d) une seule administration qui répond à deux conseils scolaires, soit le CSAP et le SWRSB; et
 - e) un seul horaire qui englobe toutes les programmations décrites ci-dessus et qui vise tous les élèves qui sont inscrits à l'une ou l'autre de ces programmations; et
 - f) des enseignants et enseignantes qui relèvent tous du CSAP mais dont un nombre important enseigne à la fois pour le compte du CSAP ainsi que pour celui du SWRSB.
3. En tant que parent ayant des enfants inscrits à l'ESDC depuis 1990, je suis d'avis que le contexte mixte et non-homogène de cette école n'encourage pas du tout la promotion et l'avancement de la langue française. En particulier, je note les facteurs suivants découlant directement de ce contexte mixte:
 - a) aucun tableau d'affichage n'est désigné comme étant réservé uniquement à l'affichage d'annonces en français ou en anglais. C'est ainsi qu'on y retrouve régulièrement des annonces reliées à des événements culturels, sportifs et autres, dans les deux langues : un exemple récent d'une telle annonce bilingue est joint à l'affidavit de Glenda Doucet-Boudreau dans cette affaire et est désigné comme étant la pièce « A » de son affidavit;

- b) comme il existe un seul comité consultatif pour l'ESDC, ce dernier pourrait (selon les circonstances) être composé à la fois de parents qui préfèrent inscrire leurs enfants à une programmation mixte et des parents qui préfèrent inscrire leurs enfants dans une programmation de langue française;
 - c) certains enseignants du CSAP doivent naviguer entre plus d'une programmation et doivent également enseigner dans les deux langues. De plus, l'administration de l'ESDC répond à deux conseils scolaires et elle doit préparer deux séries de bulletins, soit une pour les élèves du CSAP et une autre pour les élèves du SWRSB;
 - d) plusieurs activités culturelles, sociales et sportives se déroulent dans les deux langues et dans mon expérience, c'est souvent l'anglais qui domine comme langue d'usage;
 - e) je suis persuadée que l'apprentissage et l'éducation de mes enfants sont directement affectés par ce contexte mixte. À titre d'exemple concret, ma fille Dawn a rencontré l'orienteur de l'ESDC en août 1992 pour obtenir des conseils quant à son choix de cours. Elle m'avise et je tiens pour véridique que l'orienteur lui a conseillé de suivre des cours en anglais puisqu'elle réussirait plus facilement et obtiendrait de meilleurs résultats. Par la suite, j'ai moi-même discuté cette question avec l'orienteur et il m'a confirmé avoir ainsi conseillé ma fille. Elle a décidé d'entreprendre ses études de la 9^e année entièrement en anglais.
4. En tant qu'ayant droit au sens de l'art. 23 de la Charte, je poursuis des démarches avec mon conjoint Réginald Boudreau depuis environ 1991 afin d'obtenir dans ma région (Clare) la gestion scolaire, d'une part, et une école homogène offrant uniquement un enseignement de langue française de la maternelle à la 12^e année, d'autre part. J'énumère ci-dessous les principales démarches que j'ai prises, avec mon conjoint :
- a) depuis 1991, je suis impliquée dans les activités et démarches du Comité régional de Clare (ci-après « Comité de Clare ») de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (ci-après « FPANE »). En octobre 1994, j'ai été élue vice-présidente de ce comité;
 - b) le 9 mai 1993 (alors que je portais le nom Alice Leblanc), j'ai adressé une lettre à l'hon. Guy Leblanc : une copie de ce document est ci-joint et désigné comme étant la pièce « A » de mon affidavit;
 - c) le 13 décembre 1993, j'ai adressé (avec mon conjoint Réginald Boudreau) une lettre à M. Paul Gaudet, le président du comité des consultations publiques : une copie de ce document est ci-joint et désigné comme étant la pièce « B » de mon affidavit;
 - d) en mai 1994, j'ai rencontré l'hon. John MacEachern, ministre de l'Éducation de

l'époque, lorsqu'il est venu consulter les parents de Clare quant à nos besoins et nos désirs relativement à la gestion des écoles acadiennes;

- e) le 8 juin 1994, je figurais parmi les parents de Clare qui ont rencontré l'hon. John MacEachern, l'hon. Wayne Gaudet et l'hon. Allister Surette, lorsque ces derniers sont venus consulter les parents de Clare au sujet de la gestion scolaire;
- f) le 30 mars 1995, j'ai adressé une lettre à l'hon. John MacEachern : une copie de ce document est ci-joint et désigné comme étant la pièce « C » de mon affidavit;
- g) en avril 1995, j'ai participé à la préparation d'un mémoire qui fut présenté à l'hon. John MacEachern par le Comité de Clare;
- h) le 9 mai 1995, j'ai participé à une rencontre avec l'hon. Allister Surette;
- i) le 8 septembre 1995, j'étais présente lorsque le Comité de Clare a rencontré M. Léon Richard, toujours au sujet de la gestion scolaire;
- j) le 14 octobre 1995, j'ai adressé (avec mon conjoint Réginald Boudreau) une lettre à M. Léon Richard : une copie de ce document est ci-joint et désigné comme étant la pièce « D » de mon affidavit;
- k) le 15 novembre 1996, mon conjoint Réginald Boudreau a adressé une lettre à l'hon. Robert Harrison. Ce dernier lui a répondu le 11 décembre 1996 : des copies de ces lettres sont ci-jointes et respectivement désignées comme les pièces « E » et « F » de mon affidavit;
- l) le 17 novembre 1996, j'ai adressé une lettre à l'hon. Robert Harrison. Ce dernier m'a répondu le 11 décembre 1996 : des copies de ces lettres sont ci-jointes et respectivement désignées comme les pièces « G » et « H » de mon affidavit;
- m) le 31 octobre 1997, j'ai participé à la rencontre de la FPANE avec le ministre de l'Éducation et des membres de son personnel ainsi qu'avec le directeur-général du CSAP;
- n) lors de la réunion mensuelle du conseil d'administration du CSAP tenue à l'ESDC le 16 novembre 1997, j'ai demandé au CSAP de procéder à l'implantation dans la région de Clare d'une programmation de langue française dans une école homogène de langue française et ce, de la maternelle à la 12^e année;
- o) le 16 janvier 1998, mon conjoint Réginald Boudreau a adressé une lettre à l'hon. Robert Harrison. Ce dernier lui a répondu le 16 février 1998 : des copies de ces lettres sont ci-jointes et respectivement désignées comme les pièces « I » et « J » de mon affidavit;
- p) le 5 février 1998, j'ai adressé une lettre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse

au ministre de l'Éducation et à l'hon. Wayne Gaudet pour demander l'établissement dans la région de Clare d'une école secondaire homogène de langue française ailleurs que dans l'actuelle ESDC, et ce dès septembre 1998. Une des organisatrices principales de la préparation de cette lettre, Nadine Belliveau, m'avise et je tiens pour véridique qu'environ 600 résidents de la région de Clare ont signé une lettre identique.

5. Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Éducation et le CSAP ont refusé de procéder à l'établissement d'une école homogène de langue française au niveau secondaire dans la région où j'habite, soit la région de Clare.
6. Je fais cet affidavit de bonne foi et dans le but d'appuyer la requête présentée par les requérants dans cette affaire.

FAIT SOUS SERMENT à)
CAP STE-MARIE)
dans le comté de Digby en la)
province de la Nouvelle-Écosse)
ce 19^e jour de mai 1998)
DEVANT MOI:)
Rogers)
ROGER BILODEAU)
Commissaire aux serments)
en ma qualité d'avocat)

Alice Boudreau
ALICE BOUDREAU

Copie

Mme CBlanc
Cap Sainte Marie
Cti' Digby (N-E)
B5A-4A5

Le 9 mai 1993

L'honorable Guy CBlanc
Ministre de l'Éducation
L.P. 578
Halifax, (N-E)
B3T-259

Monsieur le Ministre

Le comité régional de Clare de la Fédération des parents Acadiens de la Nouvelle-Écosse vous a soumis récemment une demande pour la mise en place d'une école acadienne de langue française et d'un conseil d'École dans notre région pour la rentrée scolaire en septembre 1993.

Comme parent de deux enfants, je désire apporter mon appui aux démarches des parents de Clare pour l'obtention d'une école totalement française de la maternelle à la deuxième année et gérée par un conseil d'École.

Depuis 1992, la loi scolaire de la Nouvelle-Écosse reconnaît aux parents acadiens et francophones le droit de contrôler l'éducation en français par l'entremise d'un conseil d'école.

Je suis que le gouvernement provincial se doit de respecter les principes de la gestion scolaire tels qu'édictés dans la loi.

Comme parent, j'ai depuis trop longtemps des attentes très légitimes face à une éducation de qualité en français pour mes enfants. Je réitère que la seule solution qui me permettra d'obtenir une école totalement française pour mes filles est la mise sur pied d'une école académique et sa gestion par un conseil d'école. La motion, pour septembre 1993, est l'unique moyen de nous permettre de gérer l'avenir de nos enfants avec des garanties solides.

Je suis confiante que vous reconnaîtrez la validité de cette requête et que nous, les parents de la région, obtiendront une réponse favorable aux cours des prochaines semaines. Je vous prie donc d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain Marie LeBlanc

✓
Reginald et Alice Boudreau
Cap Ste Marie
Nouvelle - Écosse
B5A-4A5

Le 13 décembre 1993

M. Paul Audet
Président du Comité des consultations publiques
10 rue Starrs,
Yarmouth, N.-É.
B5A 2T1

Monsieur Audet,

Comme parents, nous voulons profiter de l'occasion de la tenue des consultations publiques pour vous informer de nos opinions sur la façon de mener à terme le dossier de la gestion scolaire.

Depuis 1981 la loi de la province nous a donné des écoles acadiennes. En plus, depuis 1992, la loi scolaire de la Nouvelle-Écosse reconnaît aux parents acadiens et francophones le droit de contrôler l'éducation en français par l'entremise d'un conseil d'école.

En mai, 1993, nous avons écrit une lettre au ministre de l'Éducation du temps, l'Honorable Guy LeBlanc, pour lui demander de reconnaître la demande soumise par la F.P.A.N.E. pour la mise en place d'une école acadienne de langue française et d'un conseil d'école

pour septembre 1993. Maintenant nous vous demandons de procéder à l'implantation de la gestion scolaire. Nous espérons que cette fois les choses pourront avancer!

Nous avons des écoles acadiennes en Écossie et la loi de la Nouvelle-Écossie, telle que modifiée en 1992, devrait nous donner le droit de gérer exclusivement ces écoles acadiennes. Donc nous croyons que le gouvernement provincial se doit de respecter les principes de la gestion scolaire, tel que décrits dans la loi, et nous donner un conseil d'école qui gérerait toutes les écoles élémentaires acadiennes actuelles et qu'une école acadienne distincte au niveau secondaire (7^e à la 12^e année) soit gérée par ce conseil pour septembre 1994.

La Nouvelle-Écossie doit immédiatement amorcer des négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa part des fonds de 112M\$ annoncés le 20 mai dernier pour la mise en œuvre de la gestion scolaire.

Comme parents, nous avons depuis trop longtemps des attentes très légitimes face à une éducation de qualité en français pour nos deux enfants. Nous réalisons que la seule solution qui nous permettrait d'obtenir des enfants réellement bilingues et de freiner l'assimilation de nos enfants, c'est d'avoir une école avec une politique linguistique et culturelle, une école gérée par un conseil d'école.

Nous pensons que l'obtention d'une telle école ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur l'éducation de nos deux enfants, ainsi que sur l'ensemble de la population de notre région. Nous sommes convaincus que c'est la seule manière de gagner la bataille contre l'assimilation.

Selon l'article 23 de la Charte Canadienne des droits et libertés nous avons le droit à l'instruction, pour nos enfants, dans la langue de la minorité (française) en Nouvelle-Écosse.

La Cour suprême reconnaît que l'histoire n'a pas joué en faveur de la minorité de langue française. La gestion scolaire est un moyen de rétablir un équilibre et de donner une chance égale à la minorité de s'épanouir.

Comme parents nous ne reculerons pas à réclamer les droits qui nous reviennent. Nous voulons un système d'éducation qui donne à nos enfants une plus grande appréciation de leur langue et de leur culture. Nous voulons que le ministre de l'Éducation crée un conseil d'école en libre pour septembre 1994 car il est urgent d'aller de l'avant, notre survie en tant que peuple acadien en dépend.

Nous sommes des parents du Foyer école de
Saint-Albert et Notre Dame et nous sommes pas
les seul parents de notre Foyer école qui veulent
voir l'implantation de la gestion séculaire dans
notre école pour septembre 1994.

Merci, Monsieur Taudet, de bien vouloir prendre
en considération nos inquiétudes à ce sujet.

Reginald Boudreau
Michelle Boudreau.

le 30 mars 1995

Ehau

L'Honorable John M. Coche
Ministre de l'Éducation
et de la Culture,
C.P. 578, Halifax
Nouvelle-Écosse.

Mme Alice Baudreau
Boîte 3720, RR#1
Yarmouth, N.E.
B5A4A5

Monsieur le ministre,

J'aimerais d'abord vous remercier d'avoir nommé monsieur Charles Audet au poste de directeur exécutif de la section française du ministère de l'Éducation.

J'ai pris connaissance du Livre blanc sur la réorganisation du système d'éducation et je tiens à vous féliciter pour avoir proposé une structure provinciale - le conseil scolaire acadien provincial - qui se conforme aux dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Comme parents de deux enfants, j'attends impatiemment le jour où mes enfants seront bénéficiaires, d'un système scolaire provincial de la langue française offrant exclusivement une programmation totalement en français langue première, de la maternelle

à la douzième année, sauf le cours d'anglais.
Une telle structure est essentielle pour garantir
un avenir en français à mes enfants et mes petits-
enfants à venir.

Le Livre Blanc dit que la mise en œuvre des
changements proposés devrait prendre de 2 à 5 ans.
Pour moi, ceci est inacceptable. J'aimerais voir
un système scolaire conforme à la Charte
dans le plus bref délai. Donc je vous encourage
d'entamer immédiatement le processus de la
mise en œuvre de la gestion scolaire pour les
acadens et francophone.

Pour conclure, monsieur le ministre, j'ai espoir
que le Conseil scolaire acadien provincial, conforme
à la Charte, pourra donner à mes enfants, les
mêmes possibilités d'apprentissage que les anglophone
de la Nouvelle-Écosse. Je vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

Lucie Beaudreau

✓
Alice et Réginald Boudreau
Cap Sainte Marie
Boîte 3720, RR no1
Yarmouth, N-É
B5A-4A5

ma copie

Le 14 octobre, 1995

Monsieur Léon Richard,
Coordinateur du Comité de travail
Ministère de l'Éducation et de la Culture
2021, rue Brunswick
C.P. 578
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 2S9

Cher Monsieur Richard,

Nous voulons par la présente, vous faire parvenir nos commentaires sur les questions reliées au mandat de travail du Comité chargé de la mise en place d'une gestion scolaire pour nous, les Acadiens et francophones en Nouvelle-Écosse.

Premièrement nous sommes encouragés de voir que le processus, visant à rendre le système d'éducation français de la Nouvelle-Écosse conforme à l'article 23 de la Charte canadienne, est finalement commencer. A noter que déjà des changements ont été apportés au calendrier d'exécution et que nous avons bien hâte de voir les choses progresser.

Pour nous il est essentiel que le Conseil scolaire acadien provincial soit fonctionnel pour la rentrée scolaire 1996. Donc le projet de loi doit être adopté avant la fin de 1995 et le C.S.A.P. constitué par après.

Nous voyons la nécessité d'avoir un plan de redressement spécifique à chaque région. Ici dans notre région de Clare on s'attend qu'en sept 1996, au niveau secondaire, de la 7^{ième} année à la 10^{ième} année inclus, qu'il existe que 2 choix de programmation, programme anglais ou programme français. Fini l'existence de cours mix. Le statu quo n'est pas un option! Et, que la 11^{ième} et la 12^{ième} année suivre le pas les deux années suivantes.

Même avec les restreint budgétaire, nous pensons qu'il peut prendre qu'un maximum de 3 ans pour voir l'élimination des écoles bilingues et l'implémentation d'un système homogène de la langue française. Cependant il est indispensable que dès septembre 1996, les édifices qui ont deux systèmes sous le même toit soit complètement indépendant l'un de l'autre. Donc il serait nécessaire d'avoir les portes fermés entre les deux systèmes; aucun partage de ressource en même temps.

Nous désirons voir des sessions d'informations dans notre communauté afin de sensibiliser toute la communauté et expliquer ce que signifie gestion scolaire.

Un programme de perfectionnement professionnel pour le personnel doit être mis en place pour préserver et améliorer la qualité de l'éducation de nos enfants. Ainsi, nos deux enfants apprendront à mieux connaître et à apprécier leur propre langue et culture. Ils auront une meilleure chance de devenir réellement bilingue.

Le mandat du comité de travail nous donne espoir et nous vous remercions d'avoir pris le temps d'écouter nos opinions et nous espérons pouvoir continuer de nous impliquer dans les changements d'un dossier aussi important que celui de l'éducation de nos enfants.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Richard, nos respectueuses salutations.

* Reginald Boudreau
Cap Sainte Marie
Cté de Digby
Nouvelle-Écosse
B0W 2J0

le 15 novembre 1996

L'Honorable Robert S. Harrison
Ministre de l'Éducation
C.P. 578
Halifax
Nouvelle-Écosse
B3J 2S9

Monsieur le Ministre,

J'apprends cette semaine que le Conseil scolaire acadien provincial va retourner à la programmation mixte et par conséquent à l'école mixte. Pourtant, le printemps dernier, votre gouvernement avait donné la garantie que la nouvelle Loi scolaire respecterait la Charte canadienne des droits et libertés.

Je vous écris aujourd'hui pour vous demander d'obliger le Conseil scolaire acadien provincial de respecter la Loi sur les écoles adoptée par votre gouvernement le printemps dernier et surtout de respecter l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces deux lois, mais plus particulièrement l'article 23 de la Charte assurent aux parents de droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle dans des institutions qu'ils contrôlent. Je vous demande par la présente d'obliger le Conseil scolaire acadien provincial à respecter ces deux lois dans les meilleurs délais afin que les enfants ayants droits aient accès à une programmation homogène dans une école homogène dès la rentrée scolaire 1997-1998.

Je m'oppose à ce que l'argent donné par le ministère du Patrimoine canadien soit utilisé pour angliciser nos jeunes tout en continuant de leur offrir une programmation de second ordre.

C'est mon droit d'exiger la meilleure éducation possible pour mes enfants et la Charte me garantit ce droit.

Veillez agréer l'expression de mes intérêts à l'éducation de mes enfants.

Reginald Boudreau

cc. Gabrielle Verri, Patrimoine Canada
Marie Allard, Commissariat aux Langues officielles



Nova Scotia

**Department of
Education**

PO Box 578
Halifax, Nova Scotia
B3J 2S9

Office of the Minister

DEC 11 1996

Monsieur Réginald Boudreau
Cap Sainte Marie
Comté de Digby (Nouvelle-Écosse)
B0W 2J0

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de votre lettre récente dans laquelle vous exprimez votre souhait de pouvoir bénéficier d'une programmation homogène de langue française. La culture et l'éducation acadiennes sont très importantes en Nouvelle-Écosse et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Le CSAP donne aux Acadiens et aux francophones le droit de gérer leur propre éducation.

Le mandat du CSAP est d'offrir une programmation homogène de langue française, conformément à ce qui est dit dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ceci signifie que, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans la province, les élèves dont le français est la langue première auront accès à une programmation homogène en français dans leur école.

Le souhait du ministère est de travailler en étroite collaboration avec le CSAP et de s'efforcer de faire participer les communautés et les parents au processus de prise de décisions. Le CSAP s'est lancé dans un travail de consultation et de planification auprès de la communauté dont il a la charge et je vous encourage à participer vous-même à ce processus par l'intermédiaire de votre école.

Je vous remercie, encore une fois, pour votre lettre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Robert S. Harrison

Alice M. Boudreau
Boîte 3720
R.R. no.1 Yarmouth
Nouvelle-Écosse
B5A 4A5

Pièce G à l'appui de
l'affidavit de Alice

Boudreau

fait sous serment devant moi à

CSAP STE-MARIE de la N.-
dans la province du Nouveau Brunswick

ce 19^e jour de mai

19 98

Procur
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
EN MA QUALITÉ D'AVOCAT

le 17 novembre 1996

Honorable Robert S. Harrison
Ministre de l'Éducation
C.P. 578
Halifax
Nouvelle-Écosse
B3J 2S9

Monsieur le Ministre,

Je suis un parent avec une fille en 7ième année à l'école secondaire de Clare. J'ai assisté à la réunion du CSAP la fin de semaine, les 9 et 10 novembre, qui a eu lieu ici en Clare. J'ai été très déçue d'entendre le CSAP lors de leur discussions. Pour moi c'est impossible d'accepter que le CSAP va maintenir le statu quo dans notre école secondaire pour l'année scolaire 1997-1998 et qu'ils refusent de préciser pour quelle durée.

Depuis longtemps les parents ayants droits revendiquent leur désir de faire instruire leur enfants dans leur langue maternelle. L'article 23 de la charte assure aux parents de droit qu'ils peuvent faire instruire leurs enfant dans leur langue maternelle dans des institutions qu'ils contrôlent. En plus ici en Nouvelle-Écosse nous avons une loi sur les école, adoptée par votre gouvernement, qui nous donne accès a une éducation en français pour nos enfants. Pourtant j'ai perdu espoir de voir ma dernière fille réjouir d'une programmation homogène dans une école homogène. Pourquoi ?

Si certaines parents veulent assimiler leur enfants, pourquoi Monsieur le Ministre, allez vous leur permettent de le faire au détriment de tous nous autres qui veulent une éducation solide en français?

Est ce que je dois me contenter, encore une fois, avec un Ministre qui n'est pas sensibiliser à l'importance que l'école homogène a pour la survie de notre langue et de notre culture?

Moi je suis loin d'être bilingue. J'ai de la difficulté avec les deux langues officielles de ce pays. Malheureusement quand j'ai fait mes études, le système d'éducation offrait une éducation mixte et non pas une éducation dans ma langue maternelle. Les choses n'ont pas changés. Je veux mieux que cela pour mes enfants et depuis longtemps j'essaie de travailler avec les intervenants dans le secteur de l'éducation, cherchant des améliorations. Me voici 10 ans plus tard, et encore une fois on me dit que le statu quo demeure.

Comme j'ai déjà précisé j'ai perdue espoir dans le CSAP. Mais cela ne veux pas dire que je suis prêt à laisser l'éducation de ma plus jeune fille tomber. Faudra t'il que je me présente devant les tribunaux pour que le droit de mon enfant, à une éducation dans sa langue maternelle, garantie par l'article 23 de la Charte canadienne, soit respecté? J'espère que non, mais je suis prête a faire ce qu'il faudra pour que mon enfant reçoit l'éducation que la Charte lui garantie.

Je vous demande donc d'obliger le Conseil scolaire acadien provincial de respecter la Loi provincial et l'article 23 de la Charte canadienne et de voir à ce que nos enfants ayants droits aient accès à une programmation homogène **DANS UNE ÉCOLE HOMOGENE** dès la rentrée scolaire 1997-1998.

Je m'oppose fortement à ce que l'argent donné par le ministère du Patrimoine canadien soit utilisé pour continuer d'angliciser nos jeunes tout en continuant de leur offrir une programmation mixte dans une école mixte.

La Charte canadienne me garantit le droit d'éduqué mon enfant dans ma langue maternelle et je vous demande de respecter ce droit.

Alice M. Boudreau

cc

Gabrielle Verri, Patrimoine Canadien

Marie Allard, Commissariat aux Langues officielles

COPY

* Réginald Boudreau

Cape Saint Mary
RR#1 Yarmouth,
N.S. B5A 4A5

January 16, 1998

Honorable Robert S. Harrison
Minister of Education
PO Box 578
Halifax, N.S.
B3J 2S9

Dear Minister Harrison:

I am writing to you concerning the education of our Acadian children. In Clare and Argyle our children were introduced to bilingual or "mixed" schooling many years ago. It gave my generation an education that may have served a need at that time but this is no longer the case. I am sure you realize how much things have changed in our rural communities since then. With our fishing, farming and wood industries going down the drain, today's generation needs a quality education to face the ever changing world. They need an education that they will never get with the present setting found in our schools today. I am referring to our schools offering mixed English and French courses and having two schools all rolled into one. It doesn't take a College Dean to realize what these "mixed schools" have given our generation. It gave us a very poor education that is reflected by our half English half French language. A language some identify as bilingual but in reality we can not function efficiently in either French nor English. The language we have cannot be taken outside our community unless we speak English and even at that we certainly are identified as having poor English skills. Our children need much more than this. They need an education of quality. An education that can only be obtained from being educated in their mother tongue, FRENCH and in a French environment from primary to grade twelve.

In 1993 we asked for such a school and have been asking ever since. The gains made by having our children in elementary homogenous schools is quickly lost when they enter our "mixed" schools. I am sure that as Minister you are as aware of the results of these "mixed" schools as many of us are. With all the results from the various studies made and the reality of the effects visible in our generation it is very evident that "mixed" high schools will never give quality education to our children whether they are French or English. Given the facts, I doubt we will ever see English speaking parents being forced to send their children to such schools the way we are forced to send our children. And rightfully so, as I would wish it upon no parent to be made to feel as helpless in protecting their children's right to a quality education as we Acadians are.

If the present situation continues much longer we will soon lose our ability to function in French. As we listen to our children we realize we are already halfway there. So I ask you once again Honorable Minister to provide us with a French school from primary to grade twelve so that we can bring our children back on the road to recovery.

I am well aware that you have heard of the squabbles in our community concerning French schools. Squabbles started mostly by English citizens, citizens who have no children of their own, parents who no longer have children enrolled in our schools or, yes, even French parents who have been misled by others, including people in respected places of authority and Politicians. These parents lack vital FACTS. Some just don't understand the importance of quality education for their children.

On the other hand there is a great number of us who work hard with our children when they are in our French elementary schools and hope to be able to continue to do so as they move on to High School but soon find out it is almost impossible. The environment they are in while they are at school goes against all we try to accomplish in the home. The term *silent majority* is appropriate for this group of parents. These are the people you never hear of until the ballots are counted. I am sure almost every parent in Clare will tell you they want their child to be bilingual and you and I, along with many others, know how to attain this goal: by granting us our right to a French education in a French homogenous school as has been done in other communities in this province. Our children are of no less importance and deserve no less than the other French and Acadians of other communities.

Being Liberal, I find it very hard to accept that it took the PC party to bring a law in legislation that would give us a right to French Schools and that it was a Liberal Minister Of Acadian Affairs that amended that law to try to take away from our rights. It is games such as these that were reflected in our last Federal Election and will also be reflected in the upcoming Provincial Election unless something changes soon. Without change I will probably be one among many to cast a vote for a party that once showed it had the good of our Acadian children at heart. I would hope that our children would not be used in political games as they have obviously been in the past, yet it continues.

As I hear of the amount of money being put into new state of the art schools I realize you think highly of quality education and see the importance of it. Being a Minister with vision for the future of our children, please, put an end to the political games being played with our children's education. I ask you, when will you give our children a homogenous French school from grade primary to grade twelve? A school that will provide them with a chance in this world. One that will give them an education that they can use beyond the boundaries of Clare, and a chance to preserve their mother tongue.

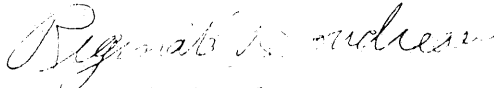
Because I never had such a chance I must write to you in English as I cannot write to you in the language of my father. This is something I am certainly not proud

of and I want better than this for my children and the children of my community. Yet I ask for **nothing more** than what is granted to the majority of the children in this Province: education in their own tongue from primary to grade twelve.

Since you are the Minister of Education having the ultimate say in the education of ALL the children of this province, and since you have the **responsibility** to see to it that the Conseil scolaire acadien provincial respects our rights to have a French education in a French school, when are you going to show strong leadership, act upon your responsibility and see to it that the Conseil scolaire acadien provincial implements a much needed, long awaited and overdue French Homogenous School in Clare? Since construction is not an issue, why is it not possible to have such a school in Clare for September 1998?

As I wait for your response, I continue to put the faith of my child's education in your hands and hope I will not be, once more, disappointed.

Sincerely yours,


Reginald Boudreau

C.C. M. Yvon Samson, CSAP President



Nova Scotia

**Department of
Education and Culture**

Office of the Minister

PO Box 578
Halifax, Nova Scotia
B3J 2S9

FEB 16 1998

*There are questions of no
regards to settlement
in Argyle*

Mr. Reginald Boudreau
RR#1, Cape Saint Mary
Yarmouth, NS
B5A 4A5

Dear Mr. Boudreau:

I wish to acknowledge receipt of your letter dated January 16, 1998 with regards to homogeneous schools in Clare and Argyle.

The management and operation of school systems rests with the school boards. After several meetings, the CSAP have decided to alter their transitional plan by offering homogeneous and mixed programming to the student population in Clare in order to satisfy the needs of (all concerned). *I did not ask you for how to set up a homogeneous school - see above*

I am committed to respect the Canadian Charter of Rights and Freedoms and in partnership with both boards, to establish a quality education system for the students in the Clare area. To this end, the Department of Education and Culture will be calling meetings with representatives of CSAP and the Southwest Regional School Board to develop an action plan that will be presented for public consultation. Based on this consultation, a final report with recommendations will be submitted to government on how to best meet the needs of students and the mandate of both school boards.

I would like to thank you for bringing to my attention your concerns.

Yours very truly,

Robert S. Harrison

cc Yvon Samson

*...ultimately...
see to it that...
...of all...
...can you...
...when...
...under the...
...Rights...
...Homogeneous...*

*We have already
consulted so many times*

*our needs now
they have been the same for
we are entitled since 1993 -
Homogeneous school*

*...quality...
...school...
...quantity...*